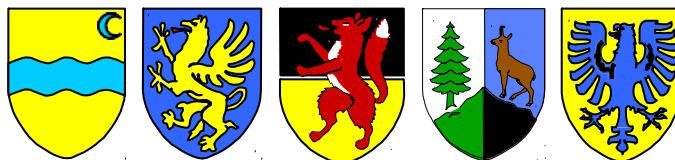


Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac



INTERPELLATION

TITRE

Marchés Publics / en général / transports / repas des cantines

DATE

Séance du conseil intercommunal du 8 mai 2024 - Roche

TEXTE DEPOSE

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité de Direction,
Messieurs les membres du Comité de Direction,

La présente interpellation s'inscrit dans un thème global qui est « Les Marchés Publics » et plus particulièrement les transports d'élèves ainsi que les repas à la cantine.

1 Marchés publics

Par cette interpellation, je m'interroge sur le fonctionnement de notre CODIR en matière de marchés publics. En effet, à l'heure où l'ASPIHL acquiert une certaine maturité après 4 ans d'activité, son comité directeur a mis et devra mettre au concours certaines fournitures ou services utiles à l'organisation scolaire.

Cette approche m'amène à poser les questions suivantes afin d'informer le Conseil Intercommunal de l'ASPIHL sur le mode de fonctionnement de son CODIR en matière de marchés publics.

- 1.1 *Comment le CODIR gère-t-il les marchés publics ?*
- 1.2 *Comment et par qui sont rédigés les cahiers des charges ?*
- 1.3 *Comment s'organise et par qui les choix se font-ils ?*
- 1.4 *Existe-t-il un règlement interne de fonctionnement du CODIR pour les procédures de marchés publics (quels que soient les montants) ?*

2 Transports d'élèves

A différentes reprises, j'ai constaté que des transports d'élèves ont été assurés par des cars privés immatriculés dans d'autres cantons (VS et NE).

Suite à ce qui précède, je pose les questions suivantes :

- 2.1 *Comment et par qui est élaboré le cahier des charges pour tout transport d'élèves ?*
- 2.2 *Comment se fait l'analyse du CODIR en matière d'émission de CO2 et de sa compensation ?*
- 2.3 *Comment le CODIR vérifie un minimum de qualité du transporteur en matière de sécurité, de disponibilité, comme en cas de report du transport ?*

Repas de cantine

Est-ce qu'un critère uniquement financier suffit-il pour garantir une qualité sanitaire et de bon équilibre alimentaire ainsi que la transparence sur la provenance des produits ?

Questions :

- 3.1 *Comment et par qui le CODIR élabore la demande d'offre et définit le cahier des charges ?*
- 3.2 *Les lieux de repas des élèves sont-ils labellisés « Fourchette Verte Junior » ? Sinon pourquoi ?*
- 3.3 *Y a-t-il une collaboration avec une diététiciennes diplômées ES/HES pour les questions liées à l'alimentation des enfants et adolescents dans le cadre de formations des équipes éducatives, du personnel de cuisine, lors de réunion de parents, etc... ?*

COMMENTAIRE

Le soussigné remercie par avance le Comité de Direction pour l'attention qu'il portera à la présente interpellation et les réponses qu'il y apportera.

AUTEUR

Christian Müller

Signature

Villeneuve